



Question orale

(Séance du mardi 27 mai 2025)



**Adressée à Madame Minarii GALENON-TAUPUA,
Vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille,
de la condition féminine, des personnes non autonomes,
de la communauté LGBT + et des relations avec les institutions**

Objet : Protection de l'enfance et suivi des placements suite au drame de Taunoo

C'est avec une profonde tristesse et une émotion sincère que je prends la parole aujourd'hui, au nom de notre groupe, mais aussi, je le crois, au nom de tous les élus rassemblés ici.

Il y a une semaine, une fillette de 7 ans est morte à Taunoo alors qu'elle avait été placée dans une famille censée lui offrir protection et réconfort. Les faits rapportés sont d'une gravité insoutenable : violences, privations, maltraitances répétées. Derrière ces mots, il y a une enfant, une vie innocente broyée dans l'indifférence. Ce drame nous bouleverse et nous oblige.

Il ne s'agit pas ici d'instrumentaliser la douleur ni de chercher des responsables à la hâte. Mais il nous faut, avec dignité et lucidité, poser des questions simples, que chacun se pose désormais.

Comment un tel drame a-t-il pu survenir, ici, chez nous, sous notre regard collectif ? Comment se fait-il qu'un enfant placé, qui devait être en sécurité dans une famille d'accueil ou une famille digne de confiance, ait pu être ainsi abandonné à ses souffrances ?

Nous souhaitons comprendre :

- Quel était le statut de cette famille d'hébergement ? Était-elle agréée comme famille d'accueil ou identifiée comme famille digne de confiance ?
- Une évaluation préalable a-t-elle été réalisée ? Par qui, et selon quels critères ?
- Qui a pris la décision du placement, et sur quels fondements ?
- Quelle indemnité cette famille recevait-elle pour la prise en charge de ces enfants ?
- Des signaux d'alerte avaient-ils été émis ? Des enseignants avaient-ils signalé une absence prolongée ? Des comportements inquiétants avaient-ils été notés ?
- Enfin, comment le suivi de cette situation a-t-il été exercé, concrètement, sur le terrain ?

Par ailleurs, deux autres mineurs avaient été placés dans cette famille. Nous devons également nous préoccuper de leur sort et de leur situation. Comment seront-ils replacés ? Seront-ils entendus par les enquêteurs et dans quelles conditions. Eux sont encore en vie, tout doit être fait pour qu'ils retrouvent le confort émotionnel et matériel qu'ils méritent.

Madame la Vice-présidente, le Président BROTHERRSON a évoqué une insuffisance d'effectifs et annoncé la nomination prochaine d'un délégué interministériel. Ces annonces, bien que nécessaires, ne suffisent pas. Ce n'est pas un dysfonctionnement ponctuel. C'est un effondrement silencieux du devoir de protection que nous devons à nos enfants les plus vulnérables.

Il ne s'agit pas d'un oubli. Cette enfant n'a pas été oubliée. Elle a été vue. Elle a été confiée. Et pourtant, elle est morte sous les coups.

Ce drame ne peut ni ne doit se répéter. C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui des réponses, mais aussi des engagements concrets, pour que plus jamais un enfant placé ne soit laissé ainsi à l'ombre de notre inaction.

Je vous remercie de votre attention.



Cathy PUCHON